

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Date de la Convocation</b> 23 Janvier 2023	
<b>Date d’Affichage</b> 14/02/2023	
<b>Nombre de conseillers</b>	
En exercice	29
Présents	25
Pouvoirs	4
Absent.....	0
Votants	29
_____	

L’an deux mille vingt trois

Le 03 février à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d’un pouvoir de M. Ray François), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine (porteur d’un pouvoir de Mme Brunel Céline), M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, Mme JEUDI Aline (porteur d’un pouvoir de Mme Peronnet Cathy), M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme COLONNA D’ISTRIA Violaine (porteur d’un pouvoir de M Montjol Hubert) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. RAY François, M MONTJOL Hubert, Mme BRUNEL Céline, Mme PERONNET Cathy

M. AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

---

### N°23/014 - MOTION CONCERNANT LA FERMETURE DE 2 CLASSES COLLEGE HENEQUIN A GANNAT – RENTREE SCOLAIRE 2023.

Le Conseil municipal de la Commune de Gannat, souhaite exprimer son profond soutien à l’action menée par les représentants des parents d’élèves, des collectivités territoriales et du personnel au Conseil d’Administration du collège Joseph Hennequin.

Par la présente motion, nous exprimons notre incompréhension concernant les moyens alloués par l’Inspection Académique en vue de l’année scolaire 2023-2024. A la rentrée prochaine, le collège Joseph Hennequin est encore une fois menacé par la perte de deux divisions. L’Inspection Académique justifie ces suppressions par une baisse démographique à l’échelle du bassin de Gannat et des effectifs en dessous des seuils prévus. Cette logique statistique ne tient pourtant pas compte des spécificités de notre territoire et des conséquences pédagogiques, humaines et économiques désastreuses que cela pourrait engendrer. Tout d’abord concernant les chiffres, nous sommes en désaccord avec les effectifs retenus par les services de l’Inspection Académique pour la rentrée prochaine. Le collège compte actuellement 91 élèves de 6e et 93 élèves de 5e, effectifs supérieurs donc à la barre des 90 élèves nécessaires pour le maintien de 4 divisions sur ces niveaux. Les effectifs se sont maintenus l’an dernier dans ces niveaux, avec même des nouvelles arrivées en cours d’année (1 en 6e , 7 en 5e , 6 en 4e ). Nous ne voyons donc aucune raison qu’ils ne se maintiennent pas l’année prochaine. L’Inspection Académique justifie sa baisse de dotation par le départ d’un certain nombre d’élèves du collège, notamment en 3e, dont nous ne sommes absolument pas certains s’il sera effectif à la rentrée de septembre.

Elle oublie aussi les nombreuses arrivées que nous comptons sur ce niveau : 9 à la rentrée 2022, et 2 de plus depuis le début de l’année scolaire.

Par ailleurs, nous tenons à attirer l'attention sur le fait que depuis de nombreuses années, les élèves résidant sur la commune de Saint Bonnet de Rochefort ont pour collège de secteur celui de Gannat. Pourtant, des dérogations sont accordées pour permettre à ces élèves de poursuivre leur scolarité à Bellenaves et non à Gannat. Cette décision est lourde de conséquences pour notre collège qui se voit privé d'une partie de ses élèves.

De plus, Madame le Maire de Gannat, également Vice-présidente du Conseil Départemental de l'Allier a eu un échange avec le Président du Conseil départemental du Puy de Dôme. Ce dernier est favorable à mener une réflexion commune et des actions pour permettre aux jeunes relevant du secteur d'Aigueperse d'être scolarisés au collège de Gannat. En effet, nous partageons un même bassin de vie. Le collège d'Aigueperse est aujourd'hui à sa capacité maximale voire à saturation. Il est nécessaire d'allier nos atouts et difficultés pour proposer à tous nos enfants des conditions d'apprentissage dignes.

Les équipes pédagogiques sont prêtes à travailler ensemble et proposer des parcours complémentaires. En ce sens nous avons besoin de temps et de moyens pour préparer cela et, cette année, peut avoir les atouts de la réussite future et durable.

C'est pourquoi, nous ne pouvons perdre les moyens alloués.

D'un point de vue organisationnel, la suppression de deux classes aurait pour conséquence une désorganisation complète au sein de l'équipe enseignante déjà impactée par une fermeture de classe l'année dernière : 10 enseignants sur 28 (soit 36% de l'équipe enseignante) se retrouveraient en service partagé. Étant contraints d'enseigner sur deux voire trois établissements, ces enseignants ne pourront s'investir qu'à minima au collège J. Hennequin. De fait, la majorité des clubs proposés aux élèves (éco-délégués, art, chorale, club jeux de société organisé par les élèves du dispositif ULIS...) disparaîtra. Les dispositifs tels que Devoirs Faits seront également menacés. Dans ces conditions, le nombre d'AED et d'agents travaillant au bien-être et à la sécurité des adultes et enfants de l'établissement pourrait être revu à la baisse. L'impact financier sera également important puisque les sommes attribuées au collège par le Conseil Départemental dépendent du nombre d'élèves scolarisés.

D'un point de vue législatif, nous sommes également très étonnés de constater que le tableau des répartitions par disciplines, proposé en janvier 2023, ne soit pas en accord avec les textes réglementaires officiels. Monsieur Pap Ndiaye, ministre de l'Éducation Nationale, a certes évoqué dans les médias son intention de supprimer l'enseignement de la technologie en classe de 6e mais il n'y a encore aucun texte paru au journal officiel sur ce point. Dans une lettre adressée au Président du Conseil supérieur des Programmes, datée du 19 janvier 2023, M. Pap Ndiaye demande qu'un projet de programme de sciences et de technologie pour le cycle 3 lui soit proposé au mois de mars pour une entrée en vigueur à la rentrée 2023. De plus, le dispositif Devoirs Faits, actuellement rémunéré en HSE, deviendrait obligatoire pour tous les élèves de sixièmes et devrait donc être, lui aussi, être financé avec les heures d'autonomie de l'établissement, au détriment des dispositifs déjà en place (ex : groupes à effectifs réduits en sciences).

Enfin nous estimons que la dotation horaire globale allouée à notre établissement ne tient pas compte des spécificités de notre territoire et de l'engagement des élus en faveur de celui-ci. Depuis de nombreuses années, les collectivités territoriales ainsi que l'État s'efforcent par la mise en place de politiques adaptées et d'investissements importants de redynamiser les villes moyennes telles que Gannat. Ces efforts, dont les conséquences ne peuvent se mesurer que sur un temps long, ont aujourd'hui un impact sur l'attractivité du bassin de Gannat. Depuis la fin de la crise sanitaire, les créations d'emplois se multiplient à l'échelle du bassin (entreprise VTD, Bulles de linge, Delanchy, AluK à Gannat, extension du Naturopole à Saint Bonnet, stand expo déco à Biozat...) avec à la clé l'installation de nouvelles familles. Par ailleurs, le projet porté par Imerys d'ouvrir dans les prochaines années la plus grande mine de lithium d'Europe près d'Echassières aura un impact conséquent sur le bassin de Gannat. Il convient donc d'anticiper au maximum l'arrivée en 2023-2024 des premières personnes embauchées pour réaliser des travaux d'envergure sur le site.

Bien desservi par les transports, porteurs de projets économiques concrets, notre territoire, à l'inverse de nombreux territoires ruraux, est dans une dynamique positive.

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, nous ne pouvons accepter cette proposition de DHG. En effet, elle ne prend pas en compte les spécificités de notre territoire, les besoins pédagogiques des élèves, le travail en amont des élus locaux et aggrave un peu plus les conditions dans lesquelles exerce l'ensemble des équipes éducatives.

Ainsi, le conseil municipal de la commune de Gannat soutient pleinement les argumentaires développés en Conseil d'Administration par les représentants des parents d'élèves, des collectivités territoriales et du personnel au Conseil d'Administration du collège Joseph Hennequin.

**Le Conseil Municipal,**

**Considérant** que le contexte local ne permet pas de comprendre et de justifier la fermeture de 2 classes au collège Hennequin à Gannat à la prochaine rentrée 2023,

**Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Demande** à l'Inspection Académique le maintien des deux classes.

Au registre suivent les signatures  
Pour extrait conforme,  
Le Maire

